



Reconnue d'utilité publique



LIVRET D'ACCUEIL

Maison d'accueil spécialisée - **Aveize**



Bienvenue à vous !

Toutes les équipes de la maison d'accueil spécialisée *L'Argentière* vous souhaitent la bienvenue. Chaque personne est là pour faciliter votre installation et vous offrir au quotidien l'attention et les soins nécessaires à votre bien-être personnel.

Les informations contenues dans ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de l'établissement et les détails de la vie pratique. Nous vous invitons à le lire et à en parler avec vos

proches. Nous sommes là pour répondre à vos questions.

Vous accompagner dans vos choix de vie et d'activités, assurer votre sécurité, respecter votre intimité, tels sont les buts de notre travail et de notre présence auprès de vous, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction



| L'établissement propose 10 places d'accueil en hébergement permanent.



Votre cadre de vie

La maison d'accueil spécialisée (MAS) *L'Argentière* est située dans les monts du Lyonnais, à proximité du village d'Aveize, dans un environnement calme et verdoyant.

Établissement pluridisciplinaire et compétent dans la prise en charge de personnes adultes présentant un handicap neuromoteur (dont cérébrolésions acquises et neuropathologies), la MAS dispose d'une capacité de 10 places avec un accueil de type permanent.

Le personnel vous accompagne dans la mise en place d'un projet de vie personnalisé destiné à maintenir ou améliorer votre autonomie et vos liens sociaux.

Les membres de l'équipe sont tous des professionnels aux compétences reconnues pour que vous soyez chaleureusement entouré(e) et puissiez bénéficier d'une prise en charge adaptée à vos besoins.



Chez vous, pour vous

D'une superficie de 24 m², toutes les chambres sont équipées avec un mobilier adapté (lit à hauteur variable, table d'appoint, table de chevet, chaise, étagères de salle de bains et placard de rangement) et disposent d'un téléviseur.

Pour que vous vous sentiez en sécurité, nous mettons à votre disposition un système d'appel d'urgence qui vous permet d'entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe.

Vous pouvez aménager et décorer votre chambre comme vous le souhaitez.

Les logements sont tous équipés d'une prise téléphonique. L'activation de la ligne se fait sur votre demande ou sur celle de votre représentant légal. Une connexion Internet est disponible par WIFI. Vous pouvez vous connecter avec un ordinateur personnel et posséder du matériel

audio-vidéo s'il est conforme aux règles de sécurité.

Dans votre chambre, vous êtes chez vous. Vous pouvez recevoir votre famille ou vos amis quand vous le désirez, dans le respect des horaires indiqués dans le règlement de fonctionnement de l'établissement.

Pour entrer, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

Vous pouvez accéder en toute liberté à l'ensemble des locaux collectifs intérieurs et extérieurs, dans le respect des activités qui s'y déroulent. Divers espaces à usage collectif sont présents sur le site : espaces cafétéria/cybercafé/boutique et animation, chapelle, plateaux techniques de rééducation, salon de coiffure, espaces verts.

À savoir

- La personne accueillie doit faciliter l'accès de sa chambre au personnel d'entretien afin d'assurer **le ménage** quotidien des chambres. L'établissement assure les petites réparations et l'entretien des espaces communs.
 - **Le linge de maison** (draps, taies d'oreillers, jetés matelassés, couvertures, serviettes de table et linges de toilette) est fourni et entretenu par l'établissement. Nous nous chargeons également du blanchissage de votre **linge personnel** qui sera étiqueté à votre nom par notre prestataire. En revanche, il vous appartient de prévoir le nettoyage des vêtements délicats comme les robes, les lainages ou les manteaux, avec l'aide de votre famille si nécessaire.
 - Chaque jour, **le courrier** est distribué par le personnel de l'établissement.
- Vous pouvez déposer à l'accueil ou faire déposer par un membre de l'équipe les lettres que vous souhaitez envoyer.
- **Les travaux quotidiens** au sein de la structure et du parc sont pris en charge par l'agent d'entretien.
 - Les conditions de la **pratique religieuse** ou philosophique, y compris la visite de représentants de différents cultes, sont facilitées pour les personnes qui en font la demande.
 - **Un salon de coiffure** est ouvert le jeudi matin au sein de l'établissement. Vous pouvez être accompagné(e) dans un salon de coiffure de proximité si vous le souhaitez.
 - Vous pouvez déposer vos objets de valeur dans le **coffre** de l'établissement.





Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

Votre bien-être

Accueillir, écouter, soutenir, apporter des soins, apaiser les inquiétudes lorsqu'elles se manifestent : tel est le rôle de l'équipe pluridisciplinaire de la maison d'accueil spécialisée *L'Argentière*.

Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

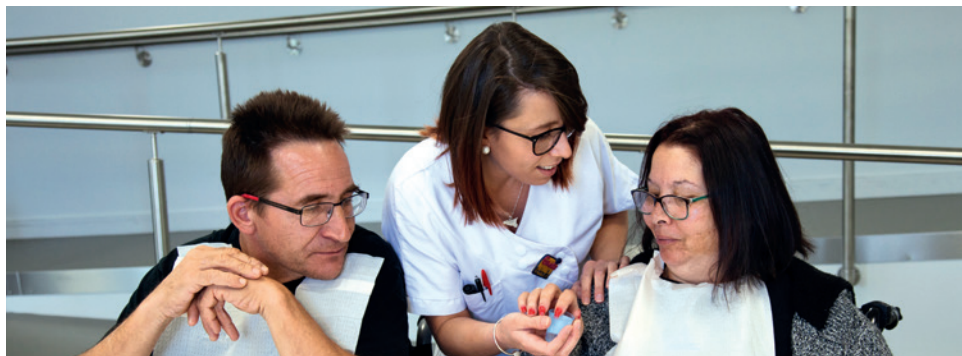
Lors de votre admission, vous rencontrerez :

- **Les représentants de la direction**, des services administratifs et de l'encadrement ;
- **L'équipe pluridisciplinaire**, constituée d'un médecin coordonnateur, d'infirmiers, d'aides-soignants, d'aides

médico-psychologiques, de moniteurs éducateurs, d'un éducateur spécialisé et d'agents de service hospitalier. Cette équipe est complétée d'une assistante sociale, d'une kinésithérapeute, d'une ergothérapeute, d'une psychomotricienne, d'une orthophoniste, d'un enseignant d'activités physiques adaptées et d'une psychologue.

Une cuisine équilibrée et savoureuse

La cuisine est confiée à un prestataire extérieur. Les menus sont variés, équilibrés et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration. Les repas tiennent compte des goûts et des régimes prescrits, ainsi que des recommandations de la commission de restauration.



Les repas sont servis en salle de restaurant (déjeuner), dans le salon (dîner) ou en chambre si l'état de santé du résident le justifie.

Horaires des repas :

- le petit déjeuner dans les chambres ou dans le salon de 8h à 9h ;
- le déjeuner entre 12h et 13h ;
- le goûter/collation à 16h/16h30 ;
- le dîner entre 18h30 et 19h30.

Visites

Votre famille et vos amis sont les bienvenus, leur présence à vos côtés est importante. Ils peuvent venir tous les jours et déjeuner ou dîner dans l'établissement. Il suffit pour cela de prévenir l'équipe 72 heures à l'avance. Il est recommandé d'éviter les visites avant 11h et après 21h afin de ne pas gêner le bon déroulement du service.

Vos activités

Des activités de loisirs, cognitives, socio-éducatives et culturelles sont proposées tant dans l'établissement qu'à l'extérieur. Individuelles ou collectives, ces

activités constituent un support majeur concernant la stimulation des fonctions cognitives, la valorisation des capacités physiques et de l'expression artistique ou créative. Elles sont proposées en fonction de vos goûts et de votre capacité physique et/ou psychique à pouvoir les pratiquer.

Tranquillité et confort

Il est essentiel de respecter la tranquillité de l'établissement. Vous devez veiller à ne pas être bruyant en utilisant vos radio, télévision, téléphone ou en accueillant vos proches, ceci afin de préserver le sommeil et l'intimité de chacun. Lors de votre admission, un règlement intérieur vous sera remis.

Pour respecter les prescriptions liées aux traitements médicaux, les boissons alcoolisées sont strictement interdites dans l'établissement.

| Un programme d'activités individualisé est défini avec vous.





Vivre ensemble en toute sécurité

Pour votre sécurité, pour votre santé et celle des autres, veuillez respecter l'interdiction de fumer dans les locaux (décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006). Le règlement relatif à la sécurité incendie s'impose à tous, résidents, personnels et visiteurs. Les salariés de l'établissement ayant suivi une formation de sécurité incendie indiqueront les instructions à suivre si besoin. En cas d'alerte, il est recommandé de rester calme et de suivre les consignes prévues à cet effet.

Les sorties et vacances

À tout moment, vous pouvez vous promener dans l'enceinte de l'établissement. Prévenez-nous simplement de votre absence. Vous pouvez aussi partir en week-end ou en vacances avec votre famille.

La gestion de l'argent personnel

Sont à votre charge les petites dépenses (produits d'hygiène et de beauté, sorties personnelles et petits achats divers) mais également les dépenses telles que le coiffeur, les vêtements, les meubles ou la décoration pour votre chambre, les séjours de vacances... L'éducateur spécialisé vous aidera, en lien avec votre représentant légal, dans la gestion de votre argent de poche.

Vie privée

Vous pouvez être amené(e) à nouer des relations affectives avec un autre résident ou une personne extérieure à l'établissement. Les personnels doivent respecter votre intimité, à condition qu'il s'agisse d'une relation consentie librement et de manière éclairée. Le personnel médical vous proposera une rencontre pour en parler et répondre à vos questions.

La qualité des soins

La maison d'accueil spécialisée *L'Argentière* garantit la qualité des soins prodigués et des personnels engagés en lien avec l'autorité de tarification (Agence Régionale de Santé). Le médecin coordonnateur est le référent médical de l'établissement en termes de prise en charge. Il supervise l'équipe soignante, sous la responsabilité et l'autorité administratives du directeur. Il assure une bonne coordination entre les intervenants extérieurs et les soignants de l'établissement.

Il s'assure que vous bénéficiez des soins (y compris urgents) que votre état de santé nécessite, tout au long de votre séjour, même s'il ne prescrit aucun acte médical. Ses horaires de présence dans l'établissement vous seront communiqués. Vous avez par ailleurs l'entière liberté de garder votre médecin traitant ou de choisir un des médecins traitants ayant signé une convention avec l'établissement.

Des pédicures-podologues peuvent également venir vous prodiguer leurs soins sur place qui seront alors à votre charge. Un dentiste assure également des consultations de dépistage. Toutefois, pour maintenir un lien social, ces rendez-vous seront prioritairement proposés à l'extérieur.

Afin de garantir une continuité de soins et de proposer aux personnes accueillies une prise en charge spécifique et adaptée, l'établissement collabore avec les acteurs de santé du secteur comme le Centre médical de *L'Argentière* situé sur le même site géographique. Il s'inscrit également dans les réseaux départementaux d'accompagnement des personnes cérébrolésées du Rhône et de la Loire, et dans le réseau régional.

Votre dossier médical est transmis au médecin coordonnateur et protégé par le secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier conformément aux dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre chambre lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe médicale avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

Accueil et prise en charge

La décision d'admission est prononcée par la direction de l'établissement à la suite d'un entretien et après consultation et avis des équipes médicales, soignantes et éducatives. Elle est conditionnée par la constitution d'un dossier administratif et d'un dossier médical complets.

Toute entrée ne peut être faite qu'après l'obtention d'une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Le financement de votre séjour est assuré par les organismes d'assurance maladie. Le forfait journalier reste, lui, à votre charge.

Le jour de l'entrée, les documents administratifs nécessaires sont les suivants :

- une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ;
- une photo d'identité ;
- une copie de la carte d'immatriculation à un régime d'assurance maladie ;

- une copie de la carte d'affiliation à une mutuelle et/ou à une caisse complémentaire ;
- en cas de tutelle, curatelle, ou sauvegarde de justice, une copie du jugement ;
- la photocopie de la notification MDPH avec orientation MAS.

Il est également important d'apporter les documents médicaux en votre possession :

- vos ordonnances et votre traitement pour 48 heures ;
- votre carnet de santé ;
- votre carte de groupe sanguin ;
- vos examens radiologiques.

L'assistant social se tient à votre disposition ou à celle de votre entourage pour vous renseigner sur les aides auxquelles vous avez droit.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

Une équipe à l'écoute

Pour vous, le service administratif est ouvert de 8h30 à 13h et de 14h à 17h sauf samedi, dimanche et jours fériés.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **Conseil de la Vie Sociale** qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées dans le salon des familles).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet de vie. Il vous permettra de nous faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, il vous est remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, la notice d'information relative à la personne de confiance et le règlement de fonctionnement de l'établissement.

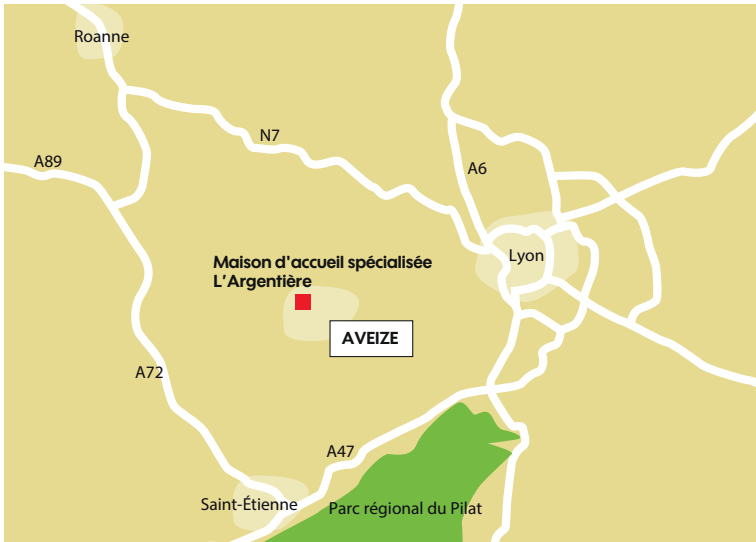
Vous pouvez faire appel, en vue de défendre vos droits, à une personne qualifiée. Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement de maltraitance : le 3977.

Accès à vos données personnelles informatisées

- Vos données personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de vos données nominatives.
- Vous avez le droit d'obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui vous concernent sur demande adressée aux personnels habilités.



Décembre 2017. Crédit photo: Valérie Couleron. Réalisation: tand'M.

Moyens d'accès : Transports en commun :

ligne 142 « Aveize Centre Médical - Lyon Gorge-de-Loup »

Route : de Lyon, prendre la N7, N89 et D633 ; de Saint-Étienne, prendre l'autoroute A72 (sortie N°9), continuer sur la D100, puis prendre la D12, D34 et D61 ; de Roanne, prendre la D89 et D633.

L'Argentière

Maison d'accueil spécialisée

Lieudit L'Argentière – 69610 Aveize

Téléphone : 04 74 26 41 41 – Fax : 04 74 26 42 87

Courriel : mas-argentiere@ch-argentiere.fr



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie, anciennement Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, est reconnue d'utilité publique. Son objet d'intérêt général est la lutte contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie ou au handicap. Avec 117 établissements et près de 6 375 salariés, la Fondation est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire.



fondationpartageetvie.org